

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT FIN DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 9 février 2024 chargeant monsieur Frédéric Schoonheere, attaché hors classe, des fonctions de secrétaire général au pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} février 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par monsieur Frédéric Schoonheere, attaché hors classe, en qualité de chef du service réussites éducatives et prospectives au pôle réussites citoyennes – direction de l'éducation et des collèges à compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 27 février 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines